



Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Murielle BEYNEL (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE
- Paul BONNIER
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Sandra PADEL

Excusés :

- Joël SEON (Adjoint)
- Damien GIANDOLINI

❖ Révision loyer appartement Mairie au 1^{er} juillet 2024

En application de la révision annuelle de l'indice INSEE de référence des loyers, le Conseil Municipal valide l'augmentation de loyer de l'appartement situé dans le bâtiment de la Mairie, à compter du 1^{er} juillet 2024, comme suit :

Loyer actuel : 393.28 €

Loyer révisé : 407.02 €

❖ Révision loyer appartement Maison Communale au 1^{er} juillet 2024

En application de la révision annuelle de l'indice INSEE de référence des loyers, le Conseil Municipal valide l'augmentation de loyer de l'appartement de la Maison Communale, à compter du 1^{er} juillet 2024, comme suit :

Loyer actuel : 286.94 €

Loyer révisé : 296.98 €

❖ Révision loyer local des Infirmières au 1^{er} juillet 2024

En application de la révision annuelle de l'indice INSEE de référence des loyers, le Conseil Municipal valide l'augmentation de loyer du local des Infirmières la Maison Communale, à compter du 1^{er} juillet 2024, comme suit :

Loyer actuel : 156.52 €

Loyer révisé : 162.00 €

❖ Création de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) – Réseaux de chaleur

Dans le cadre de la loi APER, visant à accélérer et simplifier les projets d'implantations terrestres d'énergies renouvelables, le Conseil Municipal a décidé d'inclure dans les zones d'accélération les réseaux de chaleur centralisés fonctionnant à l'aide d'énergies renouvelables et de récupération : Biomasse, Géothermie, Solaire thermique, Chaleur issue d'unités d'incinération,... sur la totalité de la commune.

❖ Point sur le personnel communal

❖ Bilan des participations aux commissions CCMDL

❖ Questions diverses

- Agence postale : La commune va demander un devis pour des caméras de surveillance à l'intérieur du bâtiment Agence postale/Mairie.
- Antenne relai : Le terrain retenu est celui de Mr Jeremy Granjon. Une réunion publique a eu lieu le 16 mai au Mille-Club.
- Dispositif PENAP (Protection des espaces naturels et agricole périurbains) : Le PENAP est dispositif qui vise à protéger sur le long terme les espaces agricoles et naturels. Il s'agit d'un zonage de protection au sein des zones agricoles et naturelles qui pérennise la vocation et l'usage de ces espaces et permet notamment de limiter les anticipations foncières. Une décision concernant l'adhésion de la commune à ce dispositif aura lieu lors du prochain Conseil Municipal.



Suivez l'actualité de Grammond sur :

❖ **Facebook :** www.facebook.com/Grammond42.Commune

- ✓ **Recensement militaire** : Les jeunes gens et jeunes filles nés en mai **2008**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur **carte d'identité, livret de famille et justificatif de domicile des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans**. L'attestation de recensement, remise par la Mairie, est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les jeunes recensés doivent s'inscrire, par la suite, dans l'espace jeune du site majdc.fr.
- ✓ **Panneau Pocket** : La commune de Grammond s'est dotée d'un nouvel outil de communication pour informer la population de toutes les actualités de la commune. Il s'agit de l'application « Panneau Pocket » à télécharger. Vous pourrez y retrouver toutes les actions, évènements, manifestations de la commune.
- ✓ **Arrivées et départs de la commune** : Les nouveaux arrivants de la commune, ainsi que les personnes qui déménagent sur la commune ou sur une autre commune, sont priées de bien vouloir se présenter en Mairie afin de nous en informer et nous communiquer leur index de compteur d'eau à leur arrivée ou départ.
- ✓ **Urbanisme** : Tous les travaux modifiant l'aspect extérieur doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en mairie : construction d'une maison, extension d'une construction existante, construction d'un bâtiment indépendant (garage...), mais aussi création, agrandissement ou remplacement d'ouvertures : fenêtres, portes et volets, réfection de toitures, ravalement de façades...
- ✓ **Ramassage des excréments des animaux** : Pour la propreté de notre village, il est rappelé aux propriétaires d'animaux que les excréments de ces derniers sont à ramasser par leurs soins.
- ✓ **Déchets** : La municipalité a constaté que des ordures sont parfois jetées à l'extérieur des containers. Pour le confort de tous, nous vous demandons de remédier à cette nuisance.
- ✓ **Bus France Services** : Les tournées du Bus France Services seront interrompues durant les mois de juillet et août.
Mme Cécile SIMON, conseillère France services au sein du véhicule depuis un an, a décidé de vivre de nouvelles aventures en dehors de la Communauté de communes et ce dès le 15 juillet prochain. Fabienne et Violaine reprendront le relai dès septembre. Elles circuleront aussi pendant la première quinzaine de juillet afin de découvrir les subtilités de la conduite du bus sur nos routes et les accès à chacune de vos communes.
Nous reviendrons vers vous avec un prochain planning pour la rentrée.

En attendant, vous pouvez vous rendre à la Maison des services à Saint-Symphorien-sur-Coise, ouverte tous les matins du lundi au vendredi sans rendez-vous de 9h à 12h (uniquement sur RDV les après-midi).

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents de ce flash sur le site internet de la commune.